

3. Normes pour les nouvelles sources

Les États-Unis exigent que les nouvelles sources majeures de COV et de NO_x situées dans la ZGEP répondent aux normes d'émissions pour les nouvelles sources (*New Source Performance Standards* ou NSPS), conformément à la partie 60 du titre 40 du CFR. Cette partie comprend les sections suivantes :

- Section D – Générateurs de vapeur alimentés aux combustibles fossiles ;
- Section Da – Appareils générateurs de vapeur de services publics d'électricité ;
- Section Db – Appareils générateurs de vapeur industriels, commerciaux, publics ;
- Section Dc – Petits appareils générateurs de vapeur industriels, commerciaux, publics ;
- Section E – Incinérateurs ;
- Section Ea – Installations de combustion de déchets urbains ;
- Section Eb – Grandes installations de combustion de déchets urbains ;
- Section Ec – Incinérateurs de déchets médicaux, infectieux et provenant d'hôpitaux ;
- Section G – Acide nitrique ;
- Section K – Réservoirs de stockage de produits pétroliers liquides ;
- Section Ka – Réservoirs de stockage de produits pétroliers liquides ;
- Section Kb – Réservoirs de stockage de liquides organiques volatils ;
- Section EE – Revêtement de meubles en métal ;
- Section GG – Turbines à gaz fixes ;
- Section MM – Usines de montage d'automobiles ou de camions gamme légère ;
- Section QQ – Industries graphiques : impression par rotogravure pour publication ;
- Section RR – Revêtement d'étiquettes et de rubans autocollants ;
- Section SS – Revêtement industriel de gros appareils ;
- Section TT – Revêtement de fils métalliques en rouleaux ;
- Section VV – Industrie de production de substances organiques de synthèse (SOCMI) ;
- Section WW – Décharge de déchets urbains solides ;
- Section XX – Terminaux pour transport en vrac de l'essence ;
- Section BBB – Fabrication de pneus, voitures de tourisme et camions gamme légère ;
- Section DDD – Industrie de synthèse de polymères ;
- Section FFF – Impression par rotogravure de produits en vinyle ou uréthane souples ;
- Section GGG – Matériel qui fuit dans les raffineries de pétrole ;
- Section HHH – Installations de production de fibres synthétiques ;
- Section JJJ – Nettoyage à sec utilisant des dérivés du pétrole ;
- Section KKK – Matériel qui fuit dans les usines terrestres de traitement du gaz naturel ;
- Section NNN – Travaux de distillation du domaine SOCMI ;
- Section QQQ – Systèmes distincts de vidange ;
- Section RRR – Processus de réacteurs du domaine SOCMI ;
- Section SSS – Fabrication de ruban magnétique ;
- Section TTT – Revêtement de morceaux en plastique pour machines de bureau ;
- Section VVV – Revêtement polymérique de substrats ; et
- Section WWW – Décharges de déchets urbains solides.

C. Pour les deux Parties

Tenant compte de l'objectif de la présente Annexe, les Parties conviennent que les règlements, lignes directrices et plafonds mentionnés dans tous les engagements cités à la partie III ci-dessus peuvent être modifiés de temps à autre en fonction des processus légaux domestiques susceptibles de se produire.